

**VILLE DE LA FERTE-BERNARD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 10 Décembre 2019

Date d'affichage 10 Décembre 2019

**Nombre de conseillers**

en exercice 29

présents 19 (+ 5 procurations)

votants 24

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20191216-DEL\_19\_12\_16\_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/12/2019

Affichage : 19/12/2019



L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le SEIZE DECEMBRE à Vingt heures trente,

le Conseil Municipal de la Ville de la Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU, Maire.

**Etaient présents** : M. Didier REVEAU, M. THOREAU Jean, Mme Pascale LEVEQUE, Mme Cécile KNITTEL, M GALLAND Philippe, M. Jacky TACHEAU, M. Thomas GAETAN, M. Thierry BODIN, Mme TROUILLOT Marie-Hélène, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme MARCHAIS Bénédicte, M. Michel DIEDERICH, M. Gérard GUESNE, Mme Delphine LETESSIER, M. CHABLE Nicolas, Mme DOLLON Sophie, Mme JACOB Josette, Mme Edith ALIX, M. Claude DROUET.

**Excusés** : Mme MORIN-BURRE Camille (Pouvoir donné à M. Gérard GUESNE), Mme ARZUL-MORICEAU Virginie, Mme Marie-Claire DUCELLIER, Mme Hélène DEBLOCK (Pouvoir donné à M. Jean THOREAU), Mme Dominique BURLLOT, M. Quentin GUTIERRES, M. Michel ARBOUYS (Pouvoir donné à M. Philippe GALLAND), M. Daniel GUEDET (Pouvoir donné à M. Didier REVEAU), Mme Sylvie FAVRET (Pouvoir donné à M. Claude DROUET), M. PERRE Thierry.

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Bénédicte MARCHAIS a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**AIDE AUX SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, CONVENTION DE PARTENARIAT**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville de La Ferté-Bernard renforce sa politique sportive en faveur du sport en l'élargissant aux sportifs de haut niveau.

Il est évident que par leurs performances et leur valeur d'exemplarité auprès des jeunes, les sportifs de haut niveau contribuent à la valorisation de leur discipline et de leur club.

Ils participent aussi au rayonnement de notre ville en tant que véritables ambassadeurs du sport Fertois à l'extérieur.

Le Maire propose donc de mettre une enveloppe globale de 20 000 € annuelle à destination des athlètes de haut niveau amateurs licenciés au sein d'un club Fertois dans les disciplines olympiques individuelles. Les aides financières s'élèvent de 1 000 € à 3 000 € par athlète selon les modalités citées dans une convention.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres votants (24 Pour – 0 Contre – 0 Abstention)

**DECIDE** d'accorder une enveloppe globale de 20 000 € annuelle à destination des athlètes de haut niveau pour l'année 2020.

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou l'un de ses Adjointes,

- A signer les conventions avec les Associations sportives
- A régler tous les frais qui en découlent

Pour Copie Conforme,  
Le Maire  
**Didier REVEAU**